



## CONVENTION VISANT LA MISE A DISPOSITION DE VEHICULE

### Entre

#### D'une part,

L'association dénommée Lire en Pays Autunois  
représentée par Marie-Françoise Strasberg

domiciliée Espace de la Vie Associative  
4 rue Max Poulleau  
71400 AUTUN

#### D'autre part.

Les services dénommés **Mairie d'Autun, Direction Sports Handisports et  
Direction de la Cohésion Sociale et Urbaine**

représentés par Monsieur Vincent Chauvet  
Maire d'Autun

Domicilié Place du champ de Mars  
71400 AUTUN

### Article 1

La Ville d'Autun mettra à la disposition de l'association Lire en Pays Autunois, à titre gracieux, les minibus de la ville d'Autun immatriculés **CT 143 NE** et **GS-229-TK** pour le week-end du 30 mai.

La récupération et le remisage du minibus immatriculé GS-229-TK se feront à l'espace Simone Veil (récupération des clés le vendredi avant 17h30 et remisage le dimanche soir)

La récupération et le remisage du minibus immatriculé CT 143 NE se feront à l'Hexagone

Les conducteurs seront -----.

### Article 2

L'organisme s'engage à prendre soin de ces véhicules mis à sa disposition par la collectivité et à les rendre en l'état. Le plein d'essence du CT 143 NE devra être effectué avant le rendu du véhicule.

Fait à AUTUN, le

Pour l'association :

Pour la collectivité :

**Pour le Maire, l'Adjoint délégué**